



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

N° B07_07_2022_10 - Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- *Projet avenant*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	17	3	20	10

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 1 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne - Site des Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, CACLIN Philippe, CHASSIN Julien, COUSIN Sylvie, FOUCHE Patrice, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle

Etaient représentés :

BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), THELLIER Odile (pouvoir donné à COUSIN Sylvie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHOURELL Gilles, HAYE Jean-Marie, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, POUVREAU Lise, ROUXEL Patricia, THIBAULT Evelyne

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- *Projet avenant*

La communauté de communes a attribué l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils

périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou par délibération du Bureau du 8 juillet 2021 à l'entreprise SAS SCOL OFFICE DEVELOPPEMENT - BURO PRO SCOLAIRE située à PERIGNY (17180).

En l'espèce, l'augmentation du coût du papier, l'augmentation des coûts de l'énergie et l'envolée du prix des matières premières sont venues impacter les prix proposés par l'accord-cadre.

Il est proposé de prendre en compte, par un avenant, l'impact de la hausse des prix.

L'augmentation est applicable à compter du 1^{er} avril 2022, l'impact sur les prix du bordereau des prix unitaires est de :

- Montant HT initial : 56 757,63 € par an (selon estimatif DQE) ;
- Montant HT après prise en compte de l'impact de la hausse des prix : 62 802,72 € par an (selon estimatif DQE).

L'augmentation porte sur 10,65% du montant global du marché.

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa N°1 : "La préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le montant est supérieur ou égal à 214 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget" ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R 2194-5 relatif aux avenants pour circonstances imprévues ;

Vu les justificatifs de l'entreprise ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 30 juin 2022 ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de subvenir aux besoins en matière de fournitures pour les écoles, services périscolaires et accueils Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande n°2021_EDU01 relatif à la fourniture et à la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET